Forfait urgence

7 janvier 2022

Un nouvel obstacle à l’accès aux soins

Une première fois repoussé le dispositif « forfait patient urgence » est désormais applicable pour les patients qui poussent la porte des urgences.

Ainsi de nombreux usagers vont subir la **double peine**, celle d’**être malade** et celle de **devoir s’acquitter d’une somme de 18 euros pour être pris en charge**.

C’est une remise en cause fondamentale d’un des piliers de notre modèle sociale en l’occurrence l’égalité de tous dans l’accès aux soins.

Le « quoi qu’il en coûte » gouvernemental s’applique ici de manière cynique et autoritaire.

Pour faire obstacle à cette mesure totalement scandaleuse **nous nous associons à la pétition de la CGT** qui demande son retrait pur et simple.

Signez et faites signer cette pétition pour mettre en échec cette disposition réactionnaire et rétrograde.

Signer la pétition

Arnaud FAUCON, responsable du collectif santé INDECOSA-CGT

Voir la déclaration d’indecosa CGT à ce propos du 7 oct. 2020